

Modifications apportées au programme partenarial de travail 2024

2023 - 2025

Votées en Conseil d'administration du 19 juin 2024

Le programme partenarial de travail de l'AUDAB, approuvé en février 2024 en Assemblée générale, a relativement progressé depuis avec de nouvelles informations connues à ce jour.

Ce document présente les modifications apportées, toujours dans un cadre partenarial, suite à leur présentation et leur validation lors du CA réuni le 19 juin 2024.

Modification 2.A.3 | Les politiques et les stratégies en matière de mobilités et de transports

La mission d'accompagnement de GBM à l'élaboration de son futur plan de mobilités se poursuit en 2024, cependant qu'un appui au plan de mobilités simplifié sera engagé dès juillet 2024 auprès de la Communauté de communes Porte du Jura. En parallèle, l'AUDAB achève l'étude concernant le covoiturage sur les deux bassins de mobilité de Besançon et de son aire élargie et participera à l'émergence ou la poursuite de réflexions portant sur le développement des mobilités durables au sein de GBM.

En 2024, l'AUDAB sera en appui des services de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques de mobilités durables en réalisant principalement des cartographies sur les SERM (Service Express Régional Métropolitain) et plus spécifiquement sur la partie Besançon-Dijon.

Les réflexions portant sur les dynamiques territoriales et la vulnérabilité climatique des corridors ferroviaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté ont été réalisées ces dernières années. En raison d'un enjeu particulièrement prégnant concernant la ligne des horlogers, le diagnostic de cette étude sera mis à jour en 2024 et un travail de synthèse cartographique des études réalisées depuis 2015 sera également réalisé.

Changement de priorité Le socle commun et permanent d'activités

Afin de concentrer les moyens humains sur les sujets partenariaux les plus exigeants, les **chapitres S.2** : Les posters communaux, les posters territoriaux, les publications thématiques et prospective et **S.5** : veille et conseils juridiques, expertise écoquartiers, expertises urbaines, évoluent de priorité 1 à 2.

Le chapitre S.7: accueil à Besançon de la rencontre régionale des agences d'urbanisme, évolue de priorité 2 à 3.

Changement de priorité 2.A.7 | La conférence des Scot et PLUi de l'aire d'attraction de Besançon

Cette mission est reclassée en priorité 3 afin de concentrer les moyens partenariaux sur les autres lignes du programme partenarial de travail. Le report de cette mission au programme de travail est proposé pour 2025.



AGENCE D'URBANISME
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

AUDAB
Hôtel Jouffroy
1 rue du Grand Charmont
25000 BESANÇON
03 81 21 33 00
contact@audab.org
www.audab.org